animaux esperent un maître qui prendra soin notamment de leurs coussinets, malmenés par un rude hiver. Les futurs propriétaires paieront 125 € pour un chien, 80 € pour un chat, correspondant aux frais d'entretien et de vaccination.

## Le bide du porte-monnaie électronique

Les banques n'en faisaient pas une priorité... Elles revendent Moneo. Pour l'ultime sauvetage ?

Énième rebondissement vers un hypothétique succès ? Ou nouvelle étape sur la route du déclin ? Moneo, le porte-monnaie électronique, change de mains. Dix ans après sa création, les actionnaires – grandes banques plus France Télécom, RATP et SNCF – le revendent au fonds d'investissement français BlackFin. « Pour accélérer le développement », cela va sans dire... Et mieux en le disant.

En l'occurrence, les nouveaux propriétaires visent désormais les services collectifs : restauration, parkings, bibliothèques, transports publics, etc. Expérimenté notamment en Bretagne à l'origine, destiné à devenir l'incontournable moyen pour payer son café ou sa baguette (tous les menus achats de moins de 30 €), Moneo est allé de bide en bide, malgré ses multiples changements de cible.

Des commerçants, on est passé aux collectivités locales (horodateurs), aux étudiants (restaurants universitaires), sans jamais parvenir à attirer des publics de masse ni surtout atteindre la rentabilité. Parce que les banques n'ont jamais réussi à se mettre d'accord pour faire les efforts nécessaires, élaborer et promouvoir un produit simple et pas cher. Parce qu'elles n'y croyaient sans doute pas vraiment,



Moneo permet de payer une baguette avec sa carte.

pour faire simple.

En 1999, on avait annoncé des millions d'utilisateurs. En juin 2010, on recensait 500 000 cartes en circulation pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 millions. Créé en 2009 par les fondateurs de Fortuneo (aujourd'hui dans l'orbite du Crédit mutuel Arkéa), BlackFin place la barre à 5 millions de porteurs de cartes à l'horizon 2015. Et parle même d'expansion à l'étranger. Au cumul des ratés engrangés jusqu'à aujourd'hui, on attendra pour juger sur pièces.

Paul BUREL.

str str

ayé and

nig nc

décret urité soc itraignai

n,rue ps

## Réglementation du travail : la SNCF pourrait renégocier

La réglementation du travail des che-

privées. La SNCF « ne remet pas en cause le statut des cheminots ». Mais